



Rapport de l'ONG Oxfam, Maw Lawson, Man-Kwun Chan, Francesca Rhodes, [et al.],
Bruxelles, Oxfam, janvier 2019, 114 p.

Des soins de santé universels, l'enseignement pour tous... Ces services publics, et d'autres, peuvent réduire les inégalités et combler le fossé entre pauvres et riches, hommes et femmes. Si les plus riches payaient leur juste part d'impôts, l'argent dégagé pourraient aider à financer ces services.

Notre économie déraile : des centaines de millions de personnes vivent dans une pauvreté extrême, tandis que quelques-unes engrangent des sommes titanesques.

Le nombre de milliardaires a ainsi doublé depuis la crise financière de 2008 : leur richesse combinée s'est accrue de deux milliards d'euros... par jour ! Et pourtant, les super-riches et les multinationales payent moins d'impôts aujourd'hui qu'au cours de la dernière décennie. Le coût sociétal et humain de cette évasion fiscale est énorme : des enfants sans accès à l'enseignement, des hôpitaux sans médicaments... Les services publics sont déficients, et les personnes pauvres en sont les premières victimes. Les élites fortunées ne sont pas concernées : elles peuvent se permettre écoles et autres cliniques privées de qualité.

Notre économie doit être profondément transformée. Tout le monde doit avoir accès aux soins de santé, à l'enseignement et aux autres services publics nécessaires. Pour faire de cette exigence une réalité, il faut que les grosses fortunes et les entreprises payent leur juste part d'impôts. C'est seulement ainsi que l'écart entre pauvres et riches pourra drastiquement se réduire.

[Télécharger le document](#)



Soins de santé, enseignement : services publics ou fortunes privées ?



SERVICES PUBLICS OU FORTUNES PRIVÉES ?

Quand les multinationales et les grandes fortunes ne payent pas leur juste part d'impôt, elles privent les États de ressources pour financer les services publics essentiels, comme la santé ou l'éducation. Les gouvernements doivent agir contre les inégalités avec des mesures de justice fiscale.

EMBARGO EN VIGUEUR JUSQU'AU LUNDI 21 JANVIER 2019, 00h01 (GMT)